

Jusqu'à quel âge puis-je procéder à un rachat de crédit ?

Le rachat de crédit s'adresse aussi aux seniors, en effet vous pouvez obtenir un regroupement de crédit si vous avez plus de 60 ans. La seule contrainte est l'assurance du prêt, puisque que vous devez avoir remboursé la totalité du financement avant vos 85 ans.

J'ai un crédit immobilier que je ne souhaite pas regrouper avec mes crédits à la consommation, est-ce possible ?

Bien entendu, à l'étude de votre dossier, nous vous proposerons une solution adaptée en fonction de vos exigences. Attention selon votre situation il se peut que le rachat de votre crédit immobilier soit fortement recommandé afin que votre dossier soit recevable par nos partenaires financiers.

Je souhaite faire un rachat de crédit, en combien de temps puis-je être financé ?

Dès que vous avez complété le formulaire en ligne, un conseiller vous propose un rendez-vous à votre domicile dans les 48h. Après une première étude, il vous apporte une réponse de principe sur la solvabilité de votre dossier sous 24h à 48h. Selon le type de votre dossier : rachat de crédit consommation ou rachat de crédit immobilier (avec ou sans crédit consommation), les délais de mise en place peuvent varier. En effet dans le cas d'un rachat de crédit avec hypothèque, la démarche peut aller jusqu'à 3 mois du fait des démarches notariales. Par contre s'il s'agit d'un rachat de crédit consommation, vous pouvez obtenir votre financement dans un délai de 3 à 4 semaines.

Lors d'un rachat de crédit dois-je contacter les organismes chez qui j'ai contracté mes crédits ?

Vous n'avez rien à faire, toutes les démarches administratives auprès de vos organismes de crédit sont prises en charge. Pendant cette opération vous n'aurez donc qu'un seul et unique interlocuteur. De plus, dans la majorité des cas, il est possible que vous n'ayez pas à changer de banque. Vos anciens créanciers seront directement informés et remboursés par le repreneur de vos crédits.

Avec mon regroupement de crédits, je souhaite en profiter pour financer un nouveau projet, est-ce possible ?

Lors d'une opération de rachat de crédit, nous pouvons si vous le souhaitez, vous mettre à disposition une trésorerie supplémentaire pouvant aller jusqu'à 30 000 € pour financer ce que vous voulez.

Je suis fiché FICP ou fiché à la Banque de France, m'est-il possible d'obtenir un regroupement de crédits ?

Oui, des solutions existent, cependant les organismes de restructuration sont plus exigeants dans l'étude et l'acceptation de votre dossier. Après une première analyse, notre conseiller vous apporte une réponse de principe rapide sur la faisabilité de votre dossier.

J'ai un dossier de surendettement à la Banque de France, m'est-il possible d'obtenir un crédit pour un projet personnel ?

Oui, des solutions existent si vous êtes propriétaire. Une étude approfondie de votre situation est nécessaire. Complétez le formulaire en ligne, ou contactez nous par téléphone, un conseiller vous proposera un rendez-vous à votre domicile très rapidement et vous apportera une réponse de principe sur la faisabilité de votre dossier.

Quels sont les frais que je peux être amené à payer pour mon rachat de credit ?

Quel que soit l'état d'avancement de votre dossier, aucune somme, de quelque nature que ce soit, ne vous sera demandée. Les différents frais liés au traitement de votre dossier, honoraires de courtage, frais de dossier, frais d'hypothèque etc, seront inclus dans votre credit de restructuration et donc dans vos futures mensualités. Vous n'aurez donc à aucun moment, d'argent à déboursier.

Peut-on obtenir un rachat de credit quand on a déjà bénéficié d'une restructuration ?

Une seconde restructuration est possible si vous avez déjà bénéficié d'un rachat de credit. Cependant les banques sont plus exigeantes, et votre dossier sera plus complexe à constituer.

Complétez le formulaire en ligne, ou contactez nous par téléphone, un conseiller vous proposera un rendez-vous à votre domicile très rapidement et vous apportera une réponse de principe sur la faisabilité de votre dossier.

Quels sont les taux d'intérêts appliqués pour un regroupement de credits ?

Le taux de votre credit de restructuration dépend de votre situation, de vos besoins, du montant et du type de credit à réaliser, credit consommation, credit hypothécaire, remere.

Le taux varie entre 6,50% et 9,90% pour un credit consommation.

le taux varie entre 3,90% et 7,80% pour un prêt hypothécaire ou un dossier de remere.

Peut-on rembourser par anticipation son credit ? Est-il possible de n'en rembourser qu'une partie ?

Quel que soit le type de prêt mis en place, consommation, immobilier, hypothécaire, vous pouvez rembourser tout ou partie de votre prêt, dès la date du premier déblocage de fonds. Aucun établissement de credit ne peut refuser votre demande de remboursement total ou partiel. Néanmoins, il peut légalement fixer un montant minimum à rembourser, ainsi que des indemnités de remboursement anticipé.

Si toutefois vous ne trouviez pas de réponse à vos questions, vous pouvez à tout moment nous consulter par téléphone au 06.86.26.44.76